



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats du concours d'architecture pour l'extension du collège de Longereuse

Dans le respect de la ligne très largement soutenue par le Conseil général de Val-de-Travers pour le développement des infrastructures scolaires et d'accueil extrafamilial, le Conseil communal est désormais en possession du résultat des délibérations du jury, qui devait juger les 17 projets d'architecture qui lui ont été soumis dans les délais prévus par le concours.

Le jury du concours d'architecture pour l'extension du collège de Longereuse s'est réuni les 21 et 22 octobre 2019 pour juger les 17 projets qui lui ont été soumis dans les délais prévus par le concours. Au terme d'une procédure rigoureuse documentée dans son rapport, le jury a attribué les prix suivants :

- 1^{er} prix : « A travers les préaux » du bureau Andrea Pelati Architecte SA à Neuchâtel
- 2^e prix : « Duplo » du bureau IPAS Architectes SA à Neuchâtel
- 3^e prix : « Zig Zag Zoug » du bureau Repele Architecte FAS SIA à Neuchâtel

Sur la base d'un programme de concours détaillé mais laissant de nombreux degrés de liberté à la créativité des participants, les bureaux d'architecture ont tous fourni un travail de qualité qui a inévitablement dû faire l'objet de grandes réflexions pour réussir à satisfaire les besoins étendus de ce concours.

Le programme faisait état d'une liste de fonctions nécessaires, mais aussi d'options souhaitées, devant être intégrées au concept, et ainsi permettre à nos autorités de faire des choix politiques en fonction de l'état de la conjoncture au moment où les crédits de construction seront sollicités.

Le projet lauréat prévoit une redistribution très intéressante de plusieurs espaces actuels du collège. Il affecte le rez-de-chaussée de l'aile ouest à une belle et grande bibliothèque qui sera accessible depuis l'Allée du centenaire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Résultats du concours d'architecture pour
l'extension du collège de Longereuse**

Pour installer le Lycée Jean-Piaget, le lauréat crée une extension au nord de cette aile, qui recevra lui aussi son entrée indépendante du collège dans un espace totalement adapté à ses besoins.

Pour pallier la disparition de quelques salles de classe au profit de la nouvelle bibliothèque, une courte extension sur trois étages du collège à l'est permettra la création des salles manquantes, mais aussi l'installation des bureaux du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, à proximité immédiate du secrétariat et de la direction de l'école qui, eux aussi, voient leurs bureaux replacés dans le collège.

Une nouvelle aile sera construite, au nord-est de la place Longereuse, et abritera une structure préscolaire de 50 places en rez-de-chaussée et une structure parascolaire de 40 places au premier étage. On trouvera aussi, habilement placés dans le projet, les nouveaux locaux pour les devoirs surveillés, le service socio-éducatif et l'infirmerie scolaire.

Deux autres extensions complètent le projet. D'abord, une cantine scolaire disposée en bordure de la place Longereuse, créant par sa présence une allée couverte vers la nouvelle entrée principale du collège. Finalement, une salle de gymnastique est installée en marge du terrain des Lerreux. Ces deux éléments devront être considérés comme des options par les autorités ; elles pourraient aussi être construites ultérieurement, sans dénaturer le concept original.

Avec ce projet d'avenir, le Conseil communal se réjouit à l'idée de pouvoir offrir à la jeunesse et aux habitants de la commune des infrastructures modernes qui pourront répondre à leurs besoins pour les prochaines décennies.

Val-de-Travers, le 28 novembre 2019

LE CONSEIL COMMUNAL

